

Chapitre 6

Action politique et question nationale

- A) Général
- B) Répression
- C) Plan d'action contre les coupures
- D) Options-déclic
- E) Ligue des droits et libertés
- F) Restructuration scolaire
- G) Service de garde
- H) Loi 37 sur le régime de négociation secteur public
- I) Sommet économique
- J) Priorités du CAP-FESP
- K) Statut de réfugié
- L) Privatisation et déréglementation
- M) Libre-échange
- N) Poursuites
- O) Taxe foncière scolaire

Chapitre 6

Action politique et question nationale

Général.....	221
Répression	229
Plan d'action contre les coupures.....	233
Options - déclic.....	234
Ligue des droits et libertés	237
Restructuration scolaire.....	238
Service de garde.....	240
Loi 37 sur le régime de négociation dans le secteur public.....	241
Sommet économique	242
Priorités du comité d'action politique FESP.....	245
Statut de réfugié.....	246
Privatisation et déréglementation.....	247
Libre-échange	253
Poursuites	256
Taxe foncière scolaire	257

CHAPITRE	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Général
Date	Congrès de 1979
Page	6 - A - 01

Il est proposé par Pierre Arnaud
appuyé par Roberto Primatel

QU'à l'occasion du Congrès spécial de la CSN sur la question nationale, le Comité d'orientation de la CSN présente une recommandation "pour ou contre l'indépendance".

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Général
Date	Conseil fédéral 22-24 février 1980
Page	6 - A - 02

Il est proposé par Jacques Beaudoin
appuyé par Robert Duphily

QUE la FESP se prononce pour l'indépendance du Québec, contre le PQ et demande à la CSN de mettre à l'ordre du jour de son prochain congrès, la question nationale.

ADOPTÉ

QUE la FESP se prononce clairement sur la question nationale en recommandant aux membres des syndicats affiliés d'annuler leur vote lors du référendum.

ADOPTÉ

CHAPITRE	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Général
Date	Congrès de 1991
Page	6 - A - 03

Il est proposé par Jacques Forgues
appuyé par Daniel Rivard

QUE le congrès de la FEESP interpelle les élu-e-s municipaux et les sociétés de transport pour qu'ils mobilisent la population dans une grande manifestation afin d'amener le ministre Ryan à retirer son projet de loi 145 qui vise à transférer aux municipalités la responsabilité financière du transport en commun;

QUE cet appel à la mobilisation soit également adressé à tous les membres de la FEESP;

QUE cette position du 17^e Congrès soit connue publiquement dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jean-Marc Delorme
appuyé par François Juneau

CONSIDÉRANT le résultat du vote référendaire sur la souveraineté du Québec dans les syndicats de la FEESP;

CONSIDÉRANT l'importance pour les syndicats de la FEESP de faire partie de la démarche pour un Québec souverain;

QUE la FEESP se prononce et s'implique à la faveur d'un Québec souverain dans le cadre du projet de société mis de l'avant par la CSN.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Général
Date	Congrès de septembre 1997
Page	6 - A - 05

Il est proposé par Karine Lavoie
appuyé par Pierre Aubé

QUE le 20^e Congrès de la FEESP dénonce l'attitude de l'UMQ qui cherche à obtenir du gouvernement provincial des moyens pour soustraire les municipalités et société de transport de leurs obligations de négocier ;

QUE le 20^e Congrès de la FEESP se prononce contre toute forme d'intervention législative de la part du gouvernement du Québec ;

QU'un appui inconditionnel soit exprimé par le 20^e Congrès aux syndicats du secteur municipal et du secteur du transport dans la poursuite de leur lutte pour contrer les effets des coupures de l'ordre de 500 millions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Général
Date	Congrès de septembre 1997
Page	6 - A - 06

- 1) QUE le 20^e Congrès se prononce en faveur de l'implication de la FEESP au sein des regroupements populaires tels Solidarité populaire Québec, la Société Saint-Jean-Baptiste, etc. afin de promouvoir notre projet de société dans un Québec souverain et démocratique ;
- 2) QU'à cet égard, des interventions soient faites auprès des instances de la CSN afin que l'option souverainiste soit replacée dans sa juste perspective d'avenir pour le Québec ;
- 3) De plus, compte tenu des coupures sauvages faites par le gouvernement du Parti québécois, QUE la fédération initie une réflexion dans le mouvement visant à développer une alternative politique pour atteindre notre but.

Il est proposé par Jean-Marc Delorme
appuyé par Clément Bérubé

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la proposition 6 du rapport du comité exécutif.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Général (suite)
Date	Congrès de septembre 1997
Page	6 - A - 06

- CONSIDÉRANT la nécessaire participation de la CSN aux travaux du Sommet socio-économique de l'automne 1996 ;
- CONSIDÉRANT l'objectif unanime des groupes participant à ce sommet d'atteindre le «déficit zéro» en quatre ans pour le Québec ;
- CONSIDÉRANT la position de la CSN à l'effet que, dans la recherche de l'atteinte de cet objectif, aucune solution ne doit passer par la remise en question de notre filet de protection sociale ;
- CONSIDÉRANT la tournée du comité exécutif de la CSN à l'hiver 1997 sur cette question afin de sensibiliser les membres et la population sur la proposition de la CSN concernant de nouveaux revenus ;
- CONSIDÉRANT l'évolution des besoins dans la société provoquant des réformes du système de santé et d'éducation :

- 1) QUE dans la mesure où le gouvernement choisit de mettre en péril la qualité des emplois et les services à la population pour atteindre le «déficit zéro», la FEESP se dissocie de cet objectif ;
- 2) QUE cette position soit transmise aux instances appropriées de la CSN.

Il est proposé par Denise Bélisle
appuyé par Marie Robillard

D'adopter la recommandation 7 du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité de synthèse.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Général
Date	Conseil fédéral d'avril 2001
Page	6 - A - 07

Il est proposé par Denise Villeneuve
appuyé par Marjolaine Côté

De recevoir le rapport des membres du Comité d'orientation de la CSN sur la position de la CSN en
matière d'action politique.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Général
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	6 - A - 08

Il est proposé par Simon Cantin
appuyé par Renée Levasseur

QUE les syndicats de la FEESP s'engagent à tenir des assemblées générales afin de faire le débat avec les membres sur la grève politique de 24 heures, et ce, à partir du texte de la proposition adoptée par le conseil confédéral du mois de mars 2004.

QUE le résultat de ces votes soit transmis à la FEESP, dès le lendemain de l'assemblée, afin de permettre une compilation.

QUE la fédération fasse parvenir dans tous les syndicats une feuille-retour pour cette compilation avec le texte de la proposition du conseil confédéral.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Répression
Date	Rapport du secteur du transport - congrès 1981
Page	6 - B - 01

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Pierre Levasseur

QUE le Congrès de la FESP qui a déjà pris position pour l'indépendance du Québec, lance un appel public aux exécutifs des trois centrales pour qu'ils s'unissent et organisent ensemble la riposte contre le coup de force de Trudeau et les attaques des fédéralistes contre les droits nationaux des Québécois qui devrait se traduire dans les plus brefs délais par l'organisation d'une manifestation de masse à Ottawa contre le plan Trudeau.

REJETÉ

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Pierre Levasseur

QUE le Congrès de la FESP se prononce pour la création du Parti des travailleurs, qu'il demande à la direction de la CSN de prendre position en faveur d'un tel parti créé à l'initiative des syndicats et que sur la base de cette prise de position, qu'elle organise dans toutes les instances du mouvement le débat le plus large sur cette question de la nécessité de l'organisation politique des travailleurs, du Parti des travailleurs.

REJETÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Répression
Date	Rapport du secteur du transport - conseil fédéral 26-28 mars 1982
Page	6 - B - 02

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Robert Duphily

QUE le Conseil fédéral mandate l'Exécutif de la Fédération pour convoquer, d'ici un an, un colloque d'orientation politique ouvert aux membres pour débattre et échanger nos idées sur cette question à partir de documents existant et d'autres documents qui pourraient être produits, afin de dégager ensemble une position pour savoir ce que nous ferons aux prochaines élections.

ADOPTÉ

Il est proposé par Cécile Beauchamp
appuyé par Hélène Goulet

QUE la FESP demande à la CSN de s'engager dans une campagne publicitaire pour démystifier la campagne du gouvernement, qui tente de faire croire que les travailleurs du secteur public sont mieux payés que ceux du secteur privé et réactualiser la nécessité et la légitimité des clauses d'indexation et du retrait des injonctions dans les conflits de travail.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Répression (suite)
Date	Rapport du secteur du transport - conseil fédéral 26-28 mars 1982
Page	6 - B - 02

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Robert Duphily

QUE la FESP soit mandatée pour organiser une manifestation unitaire devant l'Assemblée nationale, lieu d'où partent toutes les attaques que subissent les travailleurs et la population en général.

Amendement

Il est proposé par Pierre Arnaud
appuyé par Ronald Potvin

QUE le début de la proposition se lise comme suit: "QUE la FESP demande aux trois centrales d'organiser...".

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Jean-Louis Chabot

De laisser la proposition sur table jusqu'après le Congrès de la CSN.

ADOPTÉ

Il est proposé par Yves Larue
appuyé par Normand Beauchamp

QUE la FESP exige l'abrogation de la Loi 31 (réforme du transport scolaire) et demande aux travailleurs du transport scolaire de reprendre les discussions concernant leur intégration aux commissions scolaires tout en maintenant leurs droits acquis et qu'un rapport soit fait au prochain conseil fédéral.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Répression
Date	Congrès de 1983 - adopté par le bureau fédéral 18-19 septembre 1983
Page	6 - B - 02

- CONSIDÉRANT que les Lois 31, 37, 68, 70, 72, 84, 105, 111 et 16 n'ont pour effet que de réprimer les travailleuses et travailleurs organisés et leurs organisations syndicales;
- CONSIDÉRANT l'inaction du gouvernement pour contrer le chômage et ses effets désastreux aux plans économiques et social;
- CONSIDÉRANT que les coupures dans les services publics et l'attitude du gouvernement envers les salariés de l'État détériorent la qualité des services que la population a le droit légitime d'exiger ;

Il est proposé par Robert Duphily
appuyé par Ginette Guérin

QUE la FESP dénonce le gouvernement du Québec pour la grande responsabilité qu'il a dans la dégradation marquée des conditions de vie actuellement imposées à la population du Québec;

QUE la FESP dénonce et condamne le gouvernement du Parti québécois pour toute la répression qu'il a exercée envers le mouvement ouvrier depuis qu'il est au pouvoir, particulièrement en s'attaquant à des droits syndicaux fondamentaux comme le droit à la libre négociation, le droit de grève et les libertés syndicales.

ADOPTÉ

- CONSIDÉRANT les poursuites contre les travailleuses et les travailleurs qui ont légitimement revendiqués leurs droits;
- CONSIDÉRANT l'impasse actuelle dans laquelle mène la judiciarisation de plus en plus grande des relations de travail;
- CONSIDÉRANT qu'à ce rythme, le contrôle qu'ont les travailleuses et les travailleurs sur l'établissement de leurs conditions de travail glisse nettement vers les cours de justice;

Il est proposé par Nicole Cousineau
appuyé par Robert Duphily

QUE la FESP exige le retrait de toute poursuite dans le cadre des relations de travail et la déjudiciarisation de celles-ci et, qu'à cet effet, elle organise une campagne de sensibilisation du public.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Plan d'action contre les coupures
Date	Rapport du secteur du transport - congrès 1981
Page	6 - C - 01

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par André St-Germain

QUE le Congrès de la FESP lance un appel public aux exécutifs des trois centrales pour qu'ils réalisent l'unité tout de suite et pour qu'ils nous convoquent pour décider de la mise sur pied d'un gigantesque plan d'action pour contrer les attaques des gouvernements face aux coupures de budget de l'éducation et la santé, fermetures d'usines, le chômage, l'indexation, le droit de grève, etc...

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Options - déclic
Date	Conseil fédéral 31 janvier - 2 février 1985
Page	6 - D - 01

Il est proposé par Roland Charpentier
appuyé par Lucille Poirier

"DE ne pas accepter la philosophie sous-jacente au programme de travaux communautaires car elle ne vise pas à apporter une solution à la crise du chômage qui sévit actuellement, particulièrement chez les jeunes."

ADOPTÉ

Il est proposé par Michel Latour
appuyé par Jean-Marie Simard

"QUE les syndicats négocient localement, s'il y a lieu, le contenu des projets communautaires pour faire en sorte que ceux-ci ne se substituent pas à des postes existants ou ayant existés."

ADOPTÉ ULTÉRIEUREMENT

Amendement

Il est proposé par Normand Morin
appuyé par Guy Lévesque

D'ajouter: "... et qu'ils aient de meilleures conditions de travail."

ADOPTÉ

Il est proposé par Jean-Marie Simard
appuyé par Normand Morin

"QUE les jeunes qui participent à un programme élaboré par un organisme public aient priorité d'embauche sur les candidatures de l'extérieur qui n'ont jamais travaillé pour l'organisme ou la municipalité."

ADOPTÉ

Il est proposé par Jean-Marie Simard
appuyé par Roger Lafrenière

"QUE la FESP et la CSN, en collaboration avec les organisations de jeunes, poursuivent leurs réflexions sur la situation des jeunes face à la crise économique et sur le rôle et les responsabilités du mouvement syndical dans ce contexte."

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Options - déclic (suite)
Date	Conseil fédéral 31 janvier - 2 février 1985
Page	6 - D - 01

Il est proposé par Lucille Poirier
appuyé par Rosanne Tétreault

"QUE les syndicats locaux accomplissent une démarche de consultation auprès des associations représentatives de bénéficiaires de leur milieu, là où c'est possible."

ADOPTÉ

Il est proposé par Denise Côté
appuyé par Daniel Ouellet

"QUE des démarches soient faites auprès du gouvernement pour que les employeurs soient obligés de verser le 100\$ supplémentaire."

ADOPTÉ

Il est proposé par Francine Chaput
appuyé par Roland Vallières

"QUE, si un employeur embauche de jeunes assistés sociaux et leur fait accomplir des tâches normalement effectuées par du personnel de soutien, le syndicat porte plainte au Centre régional de Travail-Québec, en précisant qu'il y a usage abusif du programme et que des jeunes sont exploités."

ADOPTÉ

Il est proposé par Raoul Tremblay
appuyé par Ginette Guionnet

"QUE les syndicats dénoncent publiquement leurs employeurs. Qu'ils démontrent comment ils trahissent l'objectif visé par le programme et de quelle façon ils cherchent à exploiter les jeunes assistés sociaux. Qu'ils soulignent que ce n'est pas ainsi qu'ils pourront rétablir la qualité des services qui a été affectée par les compressions budgétaires."

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Options - déclic (suite)
Date	Conseil fédéral 31 janvier - 2 février 1985
Page	6 - D - 01

Il est proposé par Cécile Beauchamp
appuyé par Roland Vallières

"QUE les syndicats fassent parvenir une copie de leur plainte et de leur dossier à Pauline Marois, ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu."

ADOPTÉ

Il est proposé par Lucille Poirier
appuyé par Roger Lafrenière

"QUE, si de jeunes assistés sociaux travaillent dans le cadre d'un de ces programmes, le syndicat local les mette en contact avec un des groupes de bénéficiaires."

ADOPTÉ

Il est proposé par Ghislain Girard
appuyé par Gilles Cayer

"QUE les syndicats analysent la possibilité de loger des griefs réclamant que des postes réguliers soient affichés."

ADOPTÉ

Il est proposé par André Bertrand
appuyé par Valère Aubin

"QUE les syndicats transmettent à la FESP, à Montréal, toutes les informations qu'ils possèdent sur les projets présentés par leurs employeurs. Qu'ils fassent aussi parvenir les résultats de leurs démarches."

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Ligue des droits et libertés
Date	Congrès de 1985
Page	6 - E - 01

- CONSIDÉRANT la création d'une Agence civile de renseignements au Canada;
 CONSIDÉRANT les pouvoirs exorbitants accordés à l'Agence civile de renseignements, à savoir: l'ouverture du courrier, l'écoute électronique, l'accès aux dossiers confidentiels, les entrées par effraction;
- CONSIDÉRANT que cette loi ne vise d'aucune façon à combattre la criminalité ou la violence;
 CONSIDÉRANT que ces pouvoirs sont utilisés à l'encontre de personnes ou de groupes dont le seul tort est de défendre une cause, de protester ou de manifester un désaccord;
- CONSIDÉRANT la nature anti-démocratique des objectifs sous-tendus par la Loi C-9;
 CONSIDÉRANT que la Loi C-9 n'apporte rien pour solutionner les scandales révélés par les commissions Keable et McDonald;
- CONSIDÉRANT le non-respect des articles 8, 10, 11.1, 12 et 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que des articles 1, 2, 7, 8, 9, 10 et 11 de la Charte canadienne des droits et libertés;

Il est proposé par Daniel Régimbal
 appuyé par Robert Michaud

QUE le 14e Congrès de la FESP demande au gouvernement canadien de retirer la Loi C-9 et invite ses syndicats à en faire autant.

QUE le 14e congrès de la FESP affirme sa volonté de construire une société libre et démocratique qui ne s'accorde pas avec une telle agence de renseignements.

QU'il demande au gouvernement de préciser, le plus rapidement possible, ses intentions et objectifs en matière de protection des droits fondamentaux et de sécurité nationale.

QU'il cherche, en collaboration avec la Ligue des droits et libertés, les moyens les plus efficaces pour s'opposer à l'exécution des mandats prévus à la Loi C-9.

QU'il fasse connaître la teneur de la présente résolution au solliciteur général du Canada, l'Honorable Elmer Mackay et au Premier ministre du Canada, le Très Honorable Brian Mulroney, ainsi qu'à la Ligue des droits et libertés.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Restructuration scolaire
Date	Congrès 1985
Page	6 - F - 01

- CONSIDÉRANT qu'une partie des commissions solaires s'est restructurée cette année et que le Comité patronal de négociation pour les commissions catholiques (CPNCC) a accepté un moratoire pour empêcher les mises en disponibilité et les mises à pied des employé-e-s de soutien de ces commissions scolaires qui se restructurent au 1er juillet 1985 et ce, pour trois (3) années consécutives;
- CONSIDÉRANT que le CPNCC, lors du règlement de 1985, a offert au secteur Scolaire CSN la même garantie avec les mêmes années de référence pour les employé-e-s des commissions qui procéderont à une restructuration en vertu de la Loi 3, au 1er juillet 1986, mais qu'il se refuse aujourd'hui à signer cette entente pour des raisons plutôt obscures;
- CONSIDÉRANT que la majeure partie des employé-e-s de soutien des commissions scolaires vont subir des déplacements, des changements de postes lors de cette restructuration prévue en 86;
- CONSIDÉRANT que nous n'avons pas choisi cette restructuration et, par conséquent, que nous n'avons pas à faire les frais d'une telle restructuration et que tous les employé-e-s de soutien ont droit aux mêmes protections de leur emploi;
- CONSIDÉRANT que les commissions scolaires ont établi, pour l'année scolaire 1985-86, des plans d'effectifs comportant des abolitions de postes pouvant entraîner des mises à pied ou des mises en disponibilité;
- CONSIDÉRANT que les commissions scolaires font partie de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et qu'elles relèvent du MEQ et que ces deux (2) associations patronales étaient présentes à la table de négociation lors de la proposition du moratoire;
- CONSIDÉRANT que le Conseil du secteur scolaire a mandaté son exécutif pour faire les démarches nécessaires afin de finaliser une entente déjà conclue;

Il est proposé par Ginette Guérin
appuyé par Yvon Dumas

QUE le Congrès de la FESP appuie le secteur scolaire dans les démarches entreprises afin que les associations patronales composant le CPNCC respectent et confirment par écrit, dans les plus brefs délais, le règlement déjà intervenu à la table de négociation concernant la restructuration scolaire qui aura lieu le 1er juillet 1986.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Restructuration scolaire
Date	Conseil fédéral 3-6 avril 1986
Page	6 - F - 02

Il est proposé par Micheline Di Tomaso
appuyé par Ginette Guérin

QUE la FEESP dénonce dans un communiqué le fait que les états généraux sur l'éducation ne tiennent aucunement compte du personnel de soutien dans le secteur de l'éducation.

ADOPTÉ

Restructuration scolaire

Il est proposé par Ginette Guérin
appuyé par Micheline Di Tomaso

QUE l'exécutif de la FEESP intervienne au niveau du ministre de l'Éducation pour dénoncer le peu de respect de ce ministère et des commissions scolaires de la région de l'Estrie pour les employé-e-s de soutien et QUE la FEESP tienne une conférence de presse dans la région.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Service de garde
Date	Congrès de 1987
Page	6 - G - 01

Cette question de privilège est présentée par le camarade Pierre Tremblay, président de l'A.P.P.A. Il explique aux délégué-e-s la problématique des services de garde en milieu scolaire.

ATTENDU que les services de garde en milieu scolaire sont un service public au même titre que le service public de l'enseignement;

ATTENDU qu'actuellement, le financement de ce service engendre de la discrimination à l'endroit des parents ayant des faibles revenus;

ATTENDU que les salarié-e-s de ces services ont droit à la même considération, aux mêmes avantages et aux mêmes garanties que n'importe quel autre employé-e de service public;

Il est proposé par Ginette Guérin
appuyé par Gilles Cayer

QUE la FEESP mette en place, si nécessaire, conjointement avec la CSN, une campagne dans le but d'amener le gouvernement du Québec à assumer financièrement la totalité de ce service;

QUE dans le cadre de cette campagne, un effort particulier soit fait afin de se joindre les parents des élèves à ces revendications.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Loi 37 sur le régime de négociation dans le secteur public
Date	Congrès juin 1985
Page	6 - H - 01

Normand Brouillet, coordonnateur du CCNSP, explique aux délégué-e-s le projet de Loi 37 et ses conséquences sur les négociations dans le secteur public.

Il est proposé par Cécile Beauchamp
appuyé par Micheline Di Tomaso

QUE le 14^e Congrès de la FESP dénonce le projet de Loi 37 sur la réforme du régime de négociation dans le secteur public et parapublic et en exige le retrait immédiat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Amendement

Il est proposé par Francine Chaput
appuyé par Ginette Guérin

QUE cette recommandation soit acheminée dans les syndicats dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Sommet économique
Date	Congrès de 1977
Page	6 - I - 01

Il est proposé par Françoise Morneau
appuyé par Pierre Lanouette

QUE le rapport du président, partie concernant "Le Sommet Économique" soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Jacques Beaudoin
appuyé par Jacinthe Roy

QUE la Fédération ne participe pas au sommet économique et que la CSN entreprenne une campagne auprès des syndicats pour expliquer les raisons de la non-participation au sommet économique et ce qu'est le sommet économique.

REJETÉ

Il est proposé par Carole Casavant
appuyé par Lucien Couture

QUE la Fédération et les autres instances entreprennent une vaste campagne d'information sur ce qu'est le sommet économique, sur ce qui s'y passera et transmettre les différents débats du Congrès sur ce sujet.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Sommet économique
Date	Conseil fédéral 26-28 mars 1982
Page	6 - I - 02

- CONSIDÉRANT la décision du Conseil confédéral d'assister au Sommet de Québec (dit de "solidarité" par le gouvernement du Parti québécois);
- CONSIDÉRANT les objectifs de concertation du gouvernement du Parti québécois autour de ses choix politiques afin de gérer la crise économique;
- CONSIDÉRANT que depuis quelques années les choix du Gouvernement ont porté sur des coupures drastiques dans les budgets sociaux (affaires sociales, éducation, transport, municipalités, etc...);
- CONSIDÉRANT que le discours gouvernemental vise à opposer les travailleurs-euses du secteur privé à ceux du secteur public;
- CONSIDÉRANT la nécessité pour le mouvement syndical de:

- 1) Contrer les effets de la propagande gouvernementale;
- 2) Solidariser les secteurs public et privé, autant à la CSN qu'à la FTQ et CEQ;
- 3) Briser notre isolement en s'alliant avec toutes les organisations progressistes populaires et de luttes qui ont comme objectif d'améliorer les conditions de travail et de vie de la population;

Il est proposé par Nicole Daigle
appuyé par Marie Dupras

- 1) QUE nos revendications sur le droit au travail privilégient tout autant:
 - le maintien et l'élargissement des services publics (affaires sociales, éducation, etc...);
 - et
 - la lutte au chômage, aux mises à pied massives et aux fermetures d'usines;
- 2) QUE la CSN mette tout en oeuvre pour organiser un véritable Sommet Populaire national, où nous travaillerons à construire l'unité des groupes les plus touchés par la crise.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Jean Chartrand

QUE le Conseil fédéral de la FESP demande aux dirigeants de la CSN de refuser catégoriquement de participer à l'avenir, à quelques Sommet tripartite que ce soit (gouvernement, patronat, syndicats) et que la FESP amène une proposition en ce sens lors du Congrès confédéral que se tiendra en mai 1982.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Sommet économique (suite)
Date	Conseil fédéral 26-28 mars 1982
Page	6 - I - 02

- CONSIDÉRANT que le Conseil fédéral de la FESP, lors de sa réunion des 26, 27 et 28 mars 1982, a adopté à l'unanimité une proposition demandant aux dirigeants de la CSN de refuser catégoriquement de participer, à l'avenir, à quelque sommet tripartite que ce soit (gouvernement, patronat, syndicats);
- CONSIDÉRANT également les attaques sans précédent du P.Q. face aux travailleuses et travailleurs du Front commun avec les Lois 68, 70 et 72 qui n'ont pour objectif que de briser le mouvement syndical;
- CONSIDÉRANT la stratégie du gouvernement du Parti québécois de tenir un prochain sommet économique vers la mi-novembre qui, à notre avis, servira de tribune au gouvernement pour proposer des concessions et des reculs aux travailleuses et travailleurs du secteur public;
- CONSIDÉRANT que la stratégie du Front commun implique le déclenchement éventuel d'une grève générale illimitée vers la mi-novembre sur la base de nos revendications;
- CONSIDÉRANT que la présence de dirigeants de la CSN à ce sommet économique ne servirait qu'à entretenir la confusion dans nos rangs face à l'Affrontement inévitable qui va opposer le gouvernement aux travailleuses et travailleurs du front commun;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement sous le couvert d'un sommet économique entend forcer la main des centrales syndicales et les amener à accepter ses politiques en matière de conditions de travail;

Il est proposé par Michel Ducharme
appuyé par Jacques Morissette

QUE le Conseil fédéral de la FESP réitère sa position, à savoir que la CSN refuse de participer à tout sommet économique.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Priorités du comité d'action politique FESP
Date	Congrès 1983 - adopté par le bureau fédéral 18-19 septembre 1983
Page	6 - J - 01

Il est proposé par Marcel Grenier
appuyé par Ginette Guérin

QUE, dans le cadre de nos priorités, le Comité d'action politique de la FESP concentre ses énergies à développer des plates-formes sur les différents secteurs de la Fédération: transport, éducation, services municipaux. Ces plates-formes devraient être axées sur deux aspects:

- projets concrets de création d'emplois dans chacun de ces secteurs;
- politique de services à la population dans chacun de ces secteurs.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Statut de réfugié
Date	Congrès 1987
Page	6 - K - 01

1) **Projet de loi C-55:**

Cette question de privilège est présentée par Luis Alfaro du Conseil central de Montréal. Il explique aux délégué-e-s les implications et conséquences qui résulteraient de l'adoption de ce projet de loi.

- ATTENDU que le projet de loi C-55 ne correspond en aucune façon au consensus large qui s'est développé au Canada au cours des dix (10) années de consultations sur cette question;
- ATTENDU que la CSN a pris position dans le sens de ce consensus large à l'occasion de son Conseil confédéral de février 1987;
- ATTENDU que le Canada doit maintenir une politique d'accueil face aux 15 millions de réfugié-e-s recensés dans le monde;
- ATTENDU que le projet de loi C-55 vise à instaurer une politique de refoulement systématique des réfugié-e-s;
- ATTENDU que ce projet de loi subordonne la politique de refuge du Canada aux impératifs d'une politique d'immigration;
- ATTENDU que ce projet de loi est contraire aux obligations internationales du Canada, à la Convention de Genève et à la Charte canadienne des droits et libertés;

Il est proposé par Gilles Noël
appuyé par Fernand Valiquette

QUE le projet de loi C-55 sur le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié-e soit retiré et que cette résolution soit acheminée au premier ministre, Brian Mulroney, et aux chefs de l'opposition, John Turner et Ed Broadbent;

QUE l'ensemble des syndicats affiliés à la FEESP/CSN prenne position sur cette question à l'aide de la lettre-type à Brian Mulroney, le cas échéant;

QUE les syndicats affiliés fassent circuler le plus largement possible la pétition demandant le retrait du projet de loi afin de recueillir le maximum de signatures des membres de la CSN.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Privatisation et déréglementation
Date	Congrès 1987
Page	6 - L - 01

- CONSIDÉRANT que la privatisation ou la sous-traitance, la déréglementation et toute forme de désengagement de l'État ne constituent que la face interne du projet de libre-échange et que la face idéologique des patrons au pouvoir;
- CONSIDÉRANT que toutes ces formes de désengagement de l'État vont complètement à l'opposé du projet de société auquel le mouvement syndical et populaire a toujours tenu et qu'il a partiellement obtenu à même certains gains et acquis;
- CONSIDÉRANT que ces politiques actuelles de nos gouvernements ne vont que produire hausse de chômage, diminution du pouvoir d'achat réel, réduction de la qualité de vie, insécurité accrue et injustice grandissante pour les plus démunis au profit d'une classe de plus en plus restreinte de privilégiés;
- CONSIDÉRANT que les expériences vécues de privatisation, de déréglementation et de retrait de l'État se sont globalement avérées nuisibles en regard de la quantité et de la qualité des emplois que de la quantité et de la qualité des services offerts à la population
- CONSIDÉRANT que la base même des arguments et des objectifs sur lesquels on justifiait les diverses formes de désengagement de l'État s'avère fautive et inefficace;
- CONSIDÉRANT que divers exemples de privatisation n'ont tout au plus constitué qu'un cadeau à des amis du parti au pouvoir;

Il est proposé par Guy Babin
appuyé par Jocelyne Boyer

QUE les syndicats de la FEESP adoptent le plan d'action suivant:

Action des syndicats:

- 1) L'information et la sensibilisation des membres de chaque syndicat aux questions de la privatisation ou sous-traitance, de la déréglementation, du désengagement de l'État et du projet de libre-échange avec les États-Unis doivent être visées dans un premier temps;
- 2) Mise sur pied d'un comité local visant à monter un dossier noir sur les effets négatifs au niveau local ou régional des mesures de "sous-traitance, de privatisation et/ou de déréglementation" et élaboration d'un plan d'action sur ces sujets conjointement avec les instances de la CSN (FEESP, Conseils centraux et autres syndicats).

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Privatisation et déréglementation (suite)
Date	Congrès 1987
Page	6 - L - 01

Moyens d'action externes:

- 1) Alerter les médias locaux et/ou régionaux à l'aide de ce dossier noir;
- 2) Favoriser des alliances, le cas échéant, avec des groupes populaires (groupes d'assisté-e-s sociaux, de consommatrices et consommateurs, de jeunes, de femmes, etc.) et avec les syndicats affiliés aux autres centrales;
- 3) Faire pression sur les élu-e-s locaux et/ou régionaux (commissions scolaires, cégeps, municipalités, députés provinciaux et fédéraux, conseils régionaux de développement...).

Négociation:

- 1) Élaborer, après étude et discussions au sein de l'équipe de travail de la FEESP, des clauses-types de négociation visant à contrer les effets négatifs du "désengagement de l'État";
- 2) Élaborer une stratégie de négociation visant à se prémunir contre les situations suivantes:
 - vente totale ou partielle de l'entreprise par privatisation ou sous-traitance,
 - fermeture totale ou partielle de l'entreprise.
 - réduction des emplois par attrition naturelle.
 - transfert total ou partiel des opérations de l'entreprise par fusion, démantèlement ou toute autre réorganisation administrative.

Autres actions:

- 1) Prioriser les "causes" de défense des intérêts des membres en cas de pertes d'emplois ou de changements des conditions de travail suite à des mesures de "désengagement de l'État" (privatisation, sous-traitance, déréglementation);
- 2) En informer rapidement les autres syndicats de la Fédération et solliciter leur appui;
- 3) Impliquer les services de la CSN ainsi que les instances (Exécutifs, Conseils centraux, etc...) dans les démarches et les actions entreprises.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Privatisation et déréglementation (suite)
Date	Congrès 1987
Page	6 - L - 01

Amendement

Il est proposé par Bernard Guay
appuyé par Gisèle Breton

D'insérer au bloc "Action des syndicats", entre le premier et le deuxième paragraphe: "Que l'information et la sensibilisation des membres de chaque syndicat soient faites par le biais d'un document succinct expliquant les effets et les conséquences directes du libre-échange et de la déréglementation sur l'emploi et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs de la FEESP."

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Peter Randell
appuyé par Normand Lamoureux

D'ajouter un troisième paragraphe au bloc "Action des syndicats" se lisant comme suit:

- 3) "Qu'à cet effet, il soit demandé à la CSN de préparer tous documents accessibles aux membres afin d'expliquer et de soutenir notre position d'opposition à la privatisation et à la déréglementation et que ces documents soient également produits en anglais."

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Francine Pelletier
appuyé par Chantal Ouimet

QU'au point 1) du bloc "Négociation", à la fin de ce paragraphe, que les mots "du désengagement de l'État" soient remplacés par les mots "de la privatisation et de la déréglementation".

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Privatisation et déréglementation (suite)
Date	Congrès 1987
Page	6 - L - 01

Nouvelle proposition:

Il est proposé par Fernand Valiquette
appuyé par Francine Gascon

"QUE la FEESP et la CSN s'opposent à la création de monopoles, que ce soit dans l'alimentation, biens de consommation ou autres, qui ont pour effet de faire grimper les prix, d'augmenter les profits des entreprises et ce, au détriment du pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs et des personnes les plus démunies de la société."

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Privatisation et déréglementation
Date	Conseil fédéral de mai 2005
Page	6 - L - 02

CONSIDÉRANT que le partenariat public-privé n'est pas une formule gagnante pour l'administration publique;

CONSIDÉRANT qu'une plus grande ouverture aux PPP, dans le cadre des traités de libre-échange, pourrait avoir des conséquences importantes

Il est proposé par Gilles Monnier
appuyé par Michel Leclerc

- QUE la Fédération organise toutes les actions possibles afin que le gouvernement n'aille pas de l'avant avec le projet de privatisation des services publics.
- QU'à cette fin, la FEESP crée un comité intersectoriel qui verra à l'organisation et la coordination des moyens d'action pour que le gouvernement retire sa politique-cadre sur les PPP.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT que Partenariats-Québec remettra en cause l'autonomie des organismes publics et des ministères;

CONSIDÉRANT que l'organisation et le fonctionnement de l'Agence sont contraires à la démocratie et à l'éthique;

CONSIDÉRANT que cette loi marque un net recul des principes d'imputabilité et de transparence

Il est proposé par Joanne Cadieux
appuyé par Lyne Lacerte

- QUE la FEESP mette tout en œuvre, entre autres par des manifestations, des dépliants, en organisant les alliances les plus larges possible, en diffusant de l'information à la population pour contrer l'Agence des partenariats public-privé et exige du gouvernement du Québec, au nom de l'intérêt général, de retirer cette loi antidémocratique.
- De confier la réalisation de ce mandat au comité intersectoriel de la FEESP.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Privatisation et déréglementation (suite)
Date	Conseil fédéral de mai 2005
Page	6 - L - 02

Il est proposé par François Martel
appuyé par Marc Berthiaume

Que la FEESP poursuive ses travaux avec la collaboration des secteurs concernés dans le but d'obtenir un meilleur financement ainsi que le développement du transport en commun au Québec et que dans le cadre du protocole de Kyoto et de la promotion du transport en commun :

- la FEESP s'oppose entre autres à quelque érection de structure (pont ou autre) que ce soit qui aurait pour effet d'augmenter le nombre de véhicules automobiles sur l'île de Montréal ou dans toute autre ville.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Libre-échange
Date	Congrès 1987
Page	6 - M - 01

- CONSIDÉRANT que le projet de libre-échange avec les États-Unis ne constitue que la facette internationale du mouvement général visant à réduire le rôle de l'État à sa plus simple expression pour laisser la place libre à la seule entreprise privée, aux forces du marché et à la concurrence sauvage;
- CONSIDÉRANT que ce projet de libre-échange a largement été improvisé et ne repose sur aucune étude préalable vraiment sérieuse qui en a évalué l'impact, secteur par secteur, sur la quantité et la qualité des emplois et de la vie en général;
- CONSIDÉRANT que ce projet de libre-échange constituerait, d'après les études syndicales, une menace très sérieuse aux emplois existants dans la plupart des secteurs d'activités économiques au Canada et au Québec (tel l'agriculture et les industries agro-alimentaires, certaines industries métallurgiques, les industries du textile, du vêtement et de la chaussure, les industries culturelles, les industries de la machinerie industrielle et commerciale, les industries d'équipements de transport en majorité, les industries du bois de sciage et de certains produits connexes du bois, les industries de la pétrochimie, les industries des produits électriques et électroniques, etc...);
- CONSIDÉRANT qu'au total, l'impact sur l'industrie des services publics en serait, par voie de conséquence, très négatif en termes d'emplois, en quantité et également en qualité;
- CONSIDÉRANT que le libre-échange suppose et implique une harmonisation des barrières non tarifaires entre les deux pays et en conséquence, une menace directe à nos programmes sociaux;
- CONSIDÉRANT que le poids, la taille, la place et le rôle de l'État au Canada et au Québec ont historiquement été très différents de ce qui existe aux États-Unis parce que les citoyennes et les citoyens du Canada et du Québec l'ont constamment décidé et voulu ainsi volontairement et démocratiquement et que le projet de libre-échange avec les États-Unis remet tout cela en question de façon fondamentale parce qu'il faut alors niveler et harmoniser le plus possible les conditions de la concurrence;
- CONSIDÉRANT que le projet de libre-échange menace en soi la souveraineté du Canada et la spécificité (déjà menacée) du Québec au sein du Canada en nous intégrant de plus en plus en un seul ensemble nord-américain au point de vue militaire, économique, social, culturel et finalement politique;

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Libre-échange (suite)
Date	Congrès 1987
Page	6 - M - 01

- CONSIDÉRANT que le fait français au Québec a tout à craindre de ce projet de continentalisation qu'est le libre-échange;
- CONSIDÉRANT que le projet de libre-échange avec les États-Unis ne favoriserait que la seule minorité qui détient certains leviers économiques importants au Canada et au Québec (finance, énergie, matières premières) et encore, parmi les plus forts seulement;
- CONSIDÉRANT que le projet de libre-échange restituerait le rôle économique du Canada et du Québec dans le sens traditionnel et classique de fournisseur-exportateur de matières premières tandis que les États-Unis en ressortiraient comme producteurs de produits finis qu'on importerait à notre tour et qu'en conséquence, l'on deviendrait de plus en plus "un pays du Tiers-Monde";
- CONSIDÉRANT qu'au total pour une travailleuse et un travailleur du Québec ou du Canada, il n'y a rien à gagner et beaucoup trop à perdre de ce projet de libre-échange; que ce projet de libre-échange avec les États-Unis produirait un nouveau "rapport salarial" avec le patronat canadien et québécois qui ne pourrait être qu'à la baisse pour faire face à la concurrence du géant américain;
- CONSIDÉRANT que ce projet de libre-échange avec les seuls États-Unis d'Amérique constitue un rapport de force, dès le départ, inégal entre les deux pays et qu'il handicape sérieusement à l'avance notre position de négociation dans le cas du GATT;
- CONSIDÉRANT que nos politiciens actuels n'ont jamais reçu de mandat clair et précis pour négocier un projet de libre-échange avec les États-Unis;

Il est proposé par Francine Gascon
appuyé par Jocelyne Boyer

- 1) de s'opposer officiellement au projet de libre-échange avec les États-Unis;
- 2) de s'opposer en principe et en pratique aux mesures et formes de désengagement de l'État telles que:
 - a) la privatisation sous ses diverses formes, incluant la sous-traitance dans les services publics,
 - b) la déréglementation dans les services publics,
 - c) la compression des dépenses de l'État dans les secteurs vitaux de l'éducation, de la santé et de la sécurité du revenu, souvent au profit des dépenses militaires;

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Libre-échange (suite)
Date	Congrès 1987
Page	6 - M - 01

- 3) de faire connaître publiquement cette opposition à chaque occasion possible;
- 4) d'appuyer la CSN dans la lutte contre le libre-échange et les formes de désengagement de l'État.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement

Il est propose par Albert L'Écuyer
appuyé par Yves Dumont

D'ajouter un cinquième paragraphe qui se lit comme suit:"Que la CSN et les autres centrales qui abondent dans le même sens exigent du gouvernement un référendum sur le libre-échange."

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Peter Randell
appuyé par Francine Pelletier

D'ajouter au point 2) b) après les mots « services publics » : « et dans toutes formes d'entreprises privées ».

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Francine Gascon
appuyé par Pierrette Laurendeau

QUE le point 2) c) se lise comme suit:"la compression des dépenses de l'État dans les programmes sociaux et les secteurs vitaux de l'éducation, du logement, de la santé et de la sécurité du revenu, souvent au profit des dépenses militaires."

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Poursuites
Date	Congrès 1981
Page	6 - N - 01

CONSIDÉRANT l'importance d'une éventuelle poursuite en dommage -intérêt contre la FESP au montant de 777,50 \$;

CONSIDÉRANT qu'un débat sur le paiement des amendes et des poursuites sera éventuellement tenu à l'automne 1981 par la CSN;

Il est proposé par Fernand Valiquette
appuyé par Jacques Morissette

QU'avant d'acquitter quelque réclamation relative à une poursuite en dommage -intérêt telle que décrite à la page 12 du rapport des états financiers, que la Fédération convoque un Conseil fédéral spécial afin de prendre une décision sur cette poursuite et d'engager le débat de fond sur les amendes et les poursuites.

ADOPTÉ

Chapitre	6
Sujet	ACTION POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE Taxe foncière scolaire
Date	Conseil fédéral avril 1990
Page	6 - O -01

CONSIDÉRANT le choix de la population québécoise de se doter d'un système public d'éducation gratuit financé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de contrer le désengagement de l'État en matière de financement de l'éducation;

CONSIDÉRANT le caractère régressif et inéquitable de la hausse de la taxe foncière scolaire:

Il est proposé par François Juneau
appuyé par Gérard Saint-Martin

QUE la FEESP exprime son désaccord au gouvernement quant au nouveau mode de financement qu'il impose aux commissions scolaires via la taxe foncière scolaire;

QUE la FEESP, conjointement avec la CSN et les autres organismes concernés, poursuive les actions dans le sens de maintenir les acquis du système public d'éducation et viser son amélioration.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Pierre Tremblay

D'ajouter, entre le premier et le deuxième paragraphes de la proposition principale: "QUE la FEESP, conjointement avec la CSN et les autres organismes concernés, exige du gouvernement du Québec qu'il révisé sa position et injecte les sommes manquantes nécessaires et que la FEESP, conjointement avec la CSN et les autres organismes concernés, rende publique cette position et ce, par le biais d'une conférence de presse dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par André Aubin
appuyé par Ginette Allie

D'ajouter à la fin de la proposition principale: "QUE tous les syndicats de la FEESP s'impliquent directement dans la lutte contre l'augmentation de la taxe foncière scolaire."

ADOPTÉ